

Contrat opérationnel de Mobilité

TERRE DE PROVENCE
VALLÉE DES BAUX ALPILLES
ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin I concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire, il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces, connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de chef de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

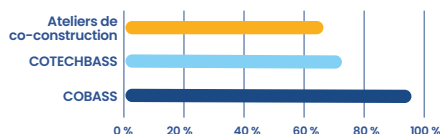
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



9 objectifs généraux



18 objectifs territorialisés



48 engagements, dont :

- 11 engagements de bassin, dont 6 pilotés ou co-pilotés par la Région
- 37 engagements individuels, dont 26 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité I : le Pays d'Arles au service des mobilités durables et partagées

Le bassin de mobilité I bénéficie d'un réseau ferroviaire dense, traversé par 7 lignes régionales et interrégionales majeures, dont les liaisons Marseille–Avignon, Marseille–Nîmes–Montpellier et Marseille–Bordeaux. Ce maillage renforce la connexion du territoire avec les grands axes régionaux et nationaux.

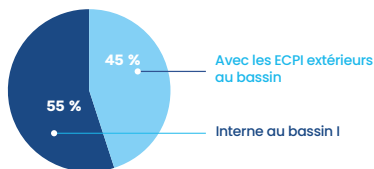
Le bassin mise sur les pôles d'échanges multimodaux (PEM) avec ceux d'Arles, Tarascon, Saint-Martin-de-Crau et plusieurs projets vont venir enrichir cette offre : la création d'un nouveau PEM autour de la gare d'Arles, des études à Barbentane et Orgon avec la volonté de Terre de Provence de proposer un équipement multimodal par commune de son périmètre. L'aménagement de parkings-relais à Barbentane, Rognonas et aux entrées nord et sud d'Arles doivent compléter ce maillage.

L'offre de transport collectif s'appuie sur les réseaux Enviva et ZOU ! complétés par des navettes locales opérées au sein de l'agglomération Terre de Provence, permettant une desserte fine des communes et des zones d'activités.

Le covoiturage est encouragé grâce à un maillage d'aires dédiées, implantées à proximité des parkings-relais et des pôles d'échanges, facilitant la pratique des mobilités partagées au quotidien.

Le bassin est également traversé par plusieurs grands itinéraires cyclables (ViaRhôna, EuroVelo 8 et EuroVelo 17) qui en font un territoire de référence pour la mobilité douce et le tourisme à vélo. Leur usage est renforcé par la création d'abris vélos sécurisés en gare et par des services innovants tels que la location longue durée de vélos électriques (Enviva) ou la navette vélo gratuite « Hopla », portés par l'agglomération ACCM ou la mise à disposition d'équipements à destination des cyclistes comme des stationnements vélo ou des stations d'entretien pour CCVBA, facilitant les déplacements du dernier kilomètre.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

Objectif général : faire du vélo un mode de déplacement du quotidien et un levier d'attractivité locale.

À l'échelle du bassin :

- Assurer la continuité et la sécurité des itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire.
- Développer des stationnements vélos

sécurisés et accessibles dans les pôles de mobilité et lieux stratégiques.

- Structurer un véritable écosystème vélo, associant services, acteurs et communication locale.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : faciliter les correspondances et renforcer les complémentarités entre les modes de transport.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer les interconnexions entre gares SNCF et transports collectifs.
- Améliorer les services dans les PEM, notamment les aménagements favorisant la mobilité douce.
- Développer ou moderniser les pôles d'échanges multimodaux pour répondre aux besoins de desserte et d'accessibilité.
- Mettre en place une tarification multimodale et intermodale pour simplifier les parcours des usagers.



Améliorer l'offre de services de transports collectifs et sa cohérence

Objectif général : proposer une offre de transport régulière, lisible et adaptée aux besoins du territoire.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer la desserte et les horaires sur les destinations prioritaires.
- Développer et coordonner l'offre saisonnière et touristique pour améliorer la mobilité sur l'ensemble de l'année.



Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services

Objectif général : simplifier la compréhension et l'accès aux services de mobilité pour tous les publics.

À l'échelle du bassin :

- Fluidifier le parcours usager grâce à une information harmonisée entre les différents réseaux.
- Favoriser l'interopérabilité des systèmes d'information et de billettique entre les offres locales et régionales.



Poursuivre la décarbonation

Objectif général : accélérer la transition vers des mobilités à faibles émissions.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer la coopération entre acteurs publics et privés pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées.
- Simplifier l'accès aux bornes de recharge et renforcer la communication autour de leur localisation pour encourager leur usage multimodal.



Poursuivre le développement du covoiturage

Objectif général : encourager les mobilités partagées pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.

À l'échelle du bassin :

- Harmoniser et renforcer les dispositifs de covoiturage pour en faciliter l'utilisation.
- Étudier et mieux comprendre les besoins et pratiques locales pour adapter les services à la réalité du territoire.



Recenser et diffuser les pratiques de mobilité

Objectif général : améliorer la connaissance et la communication sur les mobilités existantes.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer la communication sur les services disponibles à l'échelle du bassin, pour tous les publics et usages.



Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées

Objectif général : garantir une information claire et réactive lors des perturbations de mobilité.

À l'échelle du bassin :

- Coordonner l'action et la communication des autorités organisatrices de la mobilité pour une meilleure gestion de l'information en cas de situations dégradées.



Renforcer la mobilité solidaire

Objectif général : garantir un accès équitable à la mobilité pour tous, y compris les publics fragiles.

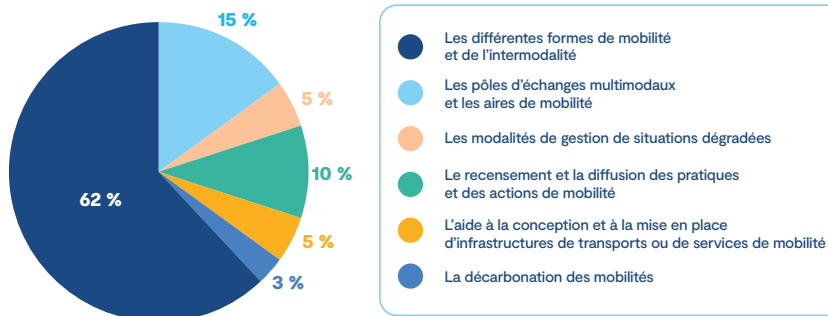
À l'échelle du bassin :

- Élaborer un plan d'action commun pour développer une offre de mobilité solidaire concertée et pérenne.

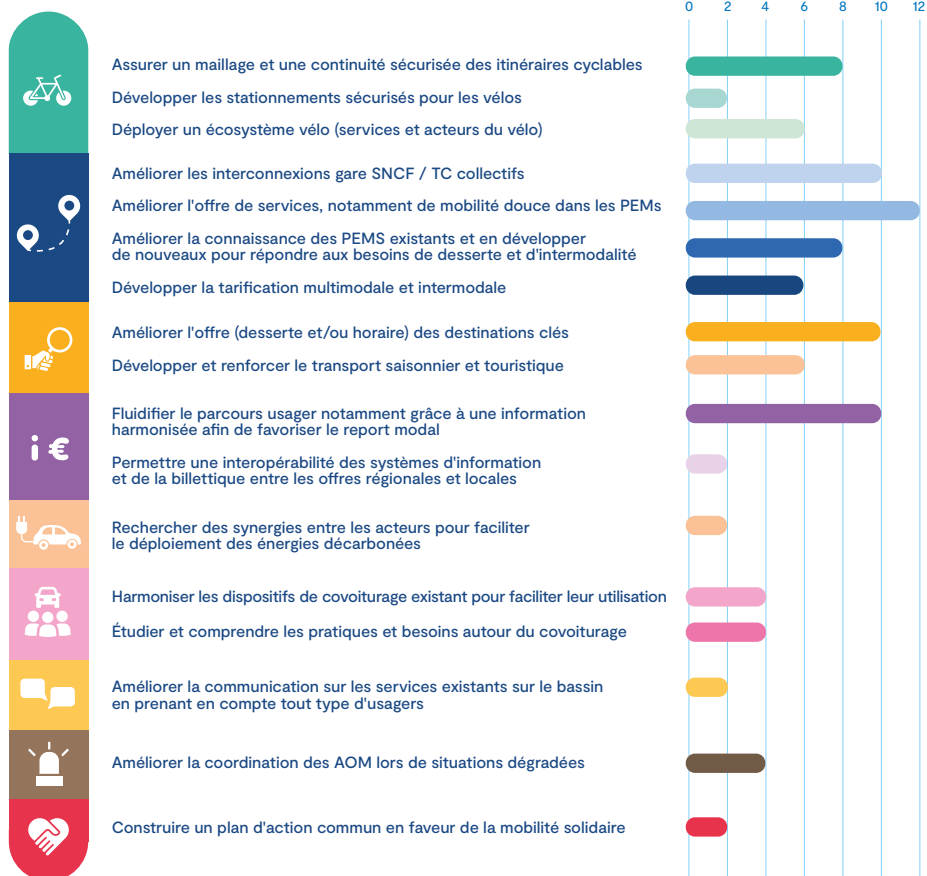


I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Des engagements de bassin ambitieux

	Informier pour faciliter la circulation touristique et rendre lisibles les modes d'exploration décarbonés	REGION
	Présentation annuelle des offres urbaines et interurbaines routières et ferroviaires	REGION
	Déployer les options de mobilité douce en réponse à l'arrêté 2023 visant le verdissement des stations classées	REGION, CCVBA
	Acculturation des élus à l'offre de mobilité présente sur le territoire	CCVBA, CATP
	Optimiser les actions de communication sur l'offre et l'achat de titres sur l'ensemble du réseau ZOU!	REGION
	Mettre en place un groupe de travail sur la tarification combinée	REGION, CAACCM
	Réaliser un diagnostic sur la desserte des portes d'entrée nationales du territoire (Gares TGV)	SNCF GARES & CONNEXIONS
	Réaliser un recensement des aires de covoiturage/zones de rencontre afin de diagnostiquer et répondre au mieux aux besoins actuels et futurs	CAACCM, CCVBA, CATP, PETRPA
	Mettre en place un suivi de la mise en œuvre des schémas vélo	CAACCM, CCVBA, CATP
	Réaliser une cartographie de l'écosystème des services vélo	CAACCM, CCVBA, CATP
	Elaborer un plan d'actions commun en faveur de la mobilité solidaire	REGION, DPT 13, AOM

Ces engagements de bassin sont complétés de **37 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité I s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagne les acteurs du bassin I dans le financement des aménagements cyclables du quotidien et le déploiement des itinéraires véloroutes et EuroVélo, afin de renforcer les mobilités actives.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle installe des stationnements vélos sécurisés en gare pour favoriser l'intermodalité.

La constitution d'une base de données vélo régionale fiable et disponible (open source) permettra d'améliorer la planification des équipements et l'information des usagers.



Améliorer les conditions de l'intermodalité et la lisibilité de l'offre de transport

La Région agit pour une meilleure coordination des transports et une offre plus lisible pour tous. Elle :

- anime un réseau de référents mobilité pour partager les bonnes pratiques
- améliore la complémentarité entre les offres cars-trains, optimise les lignes routières et ferroviaires ZOU ! notamment sur le secteur Ouest-Provence ;
- met en place une billettique régionale interopérable intégrant tarification unifiée, système d'information commun et mutualisation des points de distribution ;
- favorise la mutualisation des données Région/territoires pour garantir une information harmonisée et un parcours voyageur fluide.

La Région développera également une action pédagogique sur la construction de l'offre ferroviaire et, établira un référentiel régional des pôles d'échanges multimodaux.

Enfin, elle animera la Charte d'accessibilité du réseau ZOU ! et copilotera avec le Département des Bouches-du-Rhône un Plan d'Action pour la Mobilité Solidaire (PAMS) et accompagnera les EPCI AOM dans l'élaboration de leurs Plans de Mobilité (PDM/ PDMS).



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutient le déploiement et l'aménagement d'aires de covoiturage multimodales, afin de renforcer les alternatives à la voiture individuelle et de faciliter les trajets partagés.



Améliorer la coordination de l'information en cas de situations dégradées

La Région mène un diagnostic de vulnérabilité des infrastructures de transport face au changement climatique, destiné à être partagé avec les acteurs locaux pour anticiper les évolutions à venir.

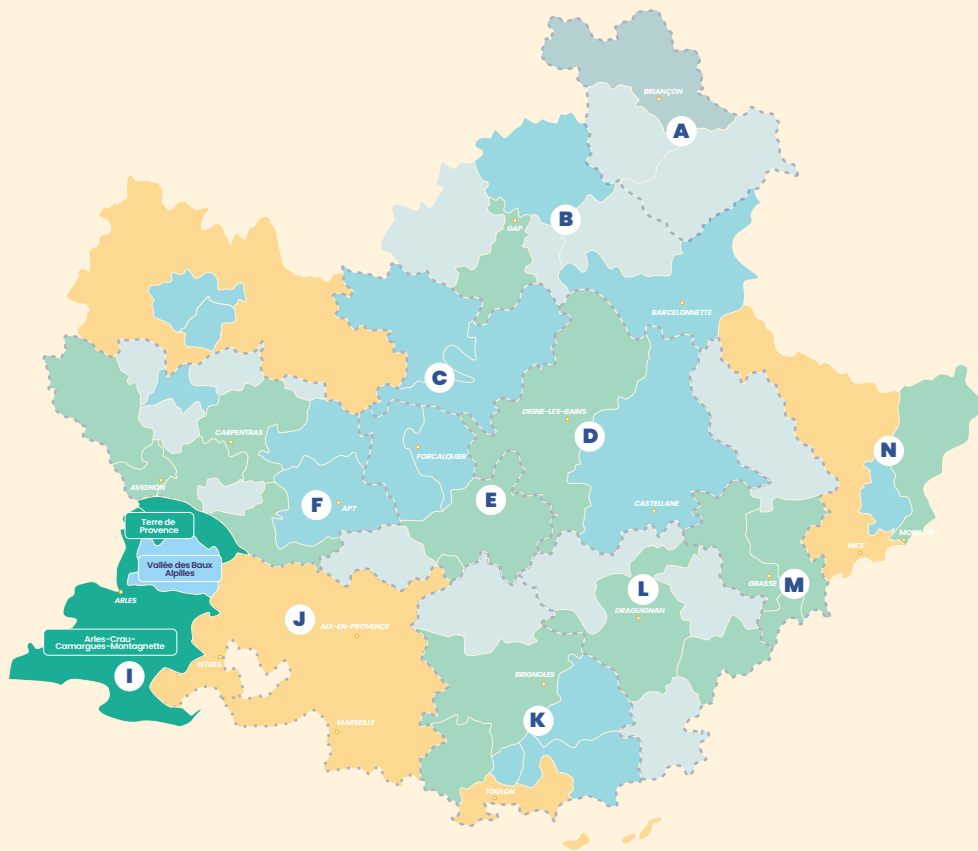
Elle travaille également avec les Préfectures et les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) pour mettre en place des procédures coordonnées d'information lors d'épisodes de pollution ou de perturbations majeures.



Recenser et diffuser les pratiques et actions de mobilité

La Région planifie des campagnes de communication stratégiques visant à valoriser les services existants et à informer l'ensemble des usagers, qu'ils soient habitants, actifs ou visiteurs.





Bassins de mobilité

Octobre 2025

- Périimètre de bassin de mobilité
- Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité

- Communauté d'agglomération
- Métropole

Prise de compétence des communes de communes

- AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport
- La Région est AOM par substitution
- AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

- Limite de région
- Chef-lieu département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr